



Association Loi 1901,  
agrée association locale d'usagers  
BP 412  
85330 NOIRMOUTIER en l'ILE  
Courriel : [12sur12@12sur12.org](mailto:12sur12@12sur12.org)  
Contact : [maryvgerin@gmail.com](mailto:maryvgerin@gmail.com) (06 82 30 30 54)

Monsieur le Préfet  
Préfecture de la Vendée  
29, rue Delille  
85922 La Roche-sur-Yon cedex 9

Noirmoutier, le 20 janvier 2020

OBJET : opération de transfert de sable de la jetée ouest du Port de l'Herbaudière (île de Noirmoutier)

Monsieur le Préfet,

L'Association « Vivre l'île 12 sur 12 », membre de FNE Vendée, est une association agréée association locale d'usagers qui agit depuis plus de 30 ans pour la protection de l'environnement, sur le territoire de l'île de Noirmoutier. Elle participe aux différentes commissions d'information mises en place pour le suivi d'opérations : les extractions de granulats marins, les dévasages du port de l'Herbaudière et du Grand Port Autonome Nantes St-Nazaire, les projet des éoliennes en mer « Yeu et Noirmoutier » et « St Nazaire ».

Votre récépissé de dépôt de dossier de déclaration en date du 11 septembre 2019 a donné accord pour le commencement de travaux consistant à :

- prélever par des moyens mécaniques terrestres, entre novembre 2019 et la mi-mars 2020, 20 000 à 30 000 m<sup>3</sup> du sable bloqué par la jetée ouest du port de l'Herbaudière,
- déposer ce sédiment sur la plage de la Linière.

L'arrêté du préfet de Région en date du 23 août 2019 qui dispense le projet d'étude d'impact indique qu'un excédent de sable s'accumule le long de la digue ouest du port du fait de l'interruption du transit sédimentaire liée à la présence de l'ouvrage. Le projet vise deux objectifs :

- éviter tout ensablement du chenal par transport éolien ouest-est,
- recharger la plage de la Linière en cours d'érosion, après transport terrestre.

Cependant, ce même arrêté précise que « le dossier est mal renseigné sur l'historique de l'aménagement du port », de sorte qu'on ne sait pas « si la probabilité des effets de cet aménagement sur le transit sédimentaire d'ouest en est et sur la gestion du trait de côte a bien été évaluée en son temps » ; il indique également que ce dossier « ne permet pas de connaître les facteurs actuels d'évolution du transit ».

Étant donné ces inconnues, nous sommes conduits à attirer votre attention sur les points suivants :

- les données recueillies par les bureaux d'étude diligentés par la CCI 85 et le SA du port de plaisance, présentées en Comité de suivi des dragages auquel nous participons, montrent que l'accumulation du sable dans le chenal est permanente et que le maintien d'une hauteur d'eau de plus d'1 mètre à marée basse de fort coefficient est quasiment impossible à tenir dans le chenal d'accès au port ; or le tirant d'eau des bateaux accédant à la future base de maintenance du projet éolien des îles Yeu et Noirmoutier l'exigera ;

- la granulométrie des sables actuels de la plage de la Linière est différente de celle des sables bloqués par la jetée ; il s'en suit une hétérogénéité de l'estran qui augmente sa vulnérabilité aux effets érosifs de la dérive littorale accentuée par les vents dominants ouest/nord-ouest et d'ailleurs, les rechargements de 2002 et 2012 n'ont eu qu'un effet limité ; de plus, l'érosion de la plage résulte, ainsi que nous l'avons soutenu de longue date, de la construction du port de l'Herbaudière : le rapport de la SOGREAH en date de janvier 2012 ainsi que les études menées au sujet du site d'exploitation de granulats Cairnstrath A et SN2 l'ont confirmé.

Il existe donc une incertitude sur les résultats du transfert projeté : celui-ci n'empêchera pas l'ensablement du chenal et des bassins à moyen terme et, par ailleurs, le maintien du sable apporté sur la plage de la Linière est très hypothétique, d'autant que le rechargement ne supprimera pas l'érosion permanente liée à l'existence du port.

Le port étant là, nous exprimons ici nos inquiétudes pour l'avenir proche : tout aménagement, tels que construction de nouveaux terre-pleins et/ou allongement de digue, pour répondre à des besoins tant du projet EMYN que de la CCI 85 ou du DEPARTEMENT ne fera qu'aggraver l'érosion de la plage de la Linière au nord de l'île de Noirmoutier, et, par voie de conséquence, la mise en danger des populations.

Les considérations précédentes nous amènent à demander la mise en place d'un comité de suivi auquel notre association « Vivre l'île 12 sur 12 » participerait.

Nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à ce courrier et dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente,  
Annik DAMOUR



Copie :

DDTM, SERN - Service Eau Risques Naturels, rue Montesquieu LA ROCHE SUR YON  
FNE 85.